

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTES FRANCE

EDITO

Péréquation

Pour une redistribution plus équitable



Lors du dernier congrès, j'ai rappelé au Premier ministre la nécessité de la mise en place du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales.

A mon initiative, nous y avons travaillé dès le début de l'année 2011 avec les associations du bloc local pour proposer un dispositif qui compense réellement les inégalités de richesses.

Le Parlement vient définitivement d'adopter la création du FPIC en prévoyant sa mise en place dès 2012. Ce choix répond à la demande de l'AMF d'envoyer, dès le début de cette année, un signal positif fort en faveur de la réduction des inégalités territoriales.

Les choix retenus aboutissent à une solution d'équilibre, permettant de répondre à la fois aux inquiétudes des collectivités appelées à contribuer au financement du fonds et aux attentes des bénéficiaires de la solidarité.

Le Parlement a décidé de mettre en place ce dispositif, en fixant à 2016 et non 2015, comme initialement prévu, l'objectif assigné au fonds - environ un milliard d'euros, et en chiffrant à 150 millions d'euros, contre 250 millions prévus initialement, le volume redistribué la première année. Le choix d'un mécanisme sans strates démographiques permet de rendre plus équitable la redistribution. Le dispositif arrêté fait également une plus large place au critère d'effort fiscal.

Un bilan du premier exercice sera dressé dès l'automne 2012 afin d'apporter les corrections et aménagements nécessaires, et de construire un système dont les modalités soient équitables, lisibles et acceptées par tous.

JACQUES PÉLISSARD

Gares et services publics

« Construire ensemble la gare durable de demain et son quartier », ou comment faciliter le développement des gares comme espaces de mobilité et d'échanges au cœur des villes mais aussi comme éléments structurants de leurs quartiers, telle est l'ambition de la charte* signée le 13 décembre 2011 par Jacques Pélissard (AMF), Sophie Boissard (Gares & Connexions) et Alain Quinet (RFF). Elle entend à cet effet favoriser la coopération locale sur les projets entre G&C, RFF, les villes, les intercommunalités et les autres autorités organisatrices de transports.

Par son caractère tripartite, en associant l'AMF, le gestionnaire des gares et le gestionnaire et propriétaire du réseau ferré, et par son caractère très concret, cette charte constitue un engagement fort de chacun des partenaires pour mettre en œuvre, au travers de l'aménagement des gares, les objectifs suivants :

- développer l'intermodalité à partir des gares et renforcer l'attractivité des transports publics ;
- valoriser les espaces bâties et non bâties dans les gares et à leurs alentours ;
- assurer la présence de services, commerces et autres structures d'accueil en gare.

Par ailleurs, RFF et Gares & Connexions s'engagent à respecter les spécificités de chaque projet au cours des montages d'opération, pour tenir compte de l'intérêt général mais aussi des contraintes économiques et



réglementaires des partenaires. Un comité national de partage suivra les avancées de la charte sur le terrain et examinera les éventuels points de blocage des projets en cours.

Mis en exergue par les récentes Assises nationales du ferroviaire, c'est l'ensemble des activités ferroviaires, de voyageurs comme de fret, qui, au-delà des gares, est confronté aujourd'hui et demain et dans un cadre européen à des enjeux considérables : mise en place d'une nouvelle circulation ferroviaire, engagée avec la réforme du cadencement, et qui se traduira par un plan de modernisation des infrastructures de 13 milliards d'euros jusqu'en 2016, pour un trafic qui aura augmenté de 30 % d'ici 2020 ; ouverture à la concurrence qui pourrait être expérimentée avec certaines régions pour les TER ; rôle des régions comme collectivités territoriales coordinatrices en matière de transport...

Afin d'évoquer ces enjeux, Guillaume Pépy, PDG de la SNCF, interviendra lors du prochain Comité directeur de l'AMF. Il devrait proposer à cette occasion la création d'une instance nationale de concertation entre la SNCF et les associations d'élus.

* Dossier sur www.amf.asso.fr, réf.BW 10841

LA VIE DE L'AMF

Instances

Renouvellement

P.2

PRATIQUE

TVA

Relèvement du taux réduit

P.5

BLOC NOTE

Eau

Forum mondial

P.6

Pôles métropolitains



Quelques mois après la loi de réforme des collectivités qui a institué cette nouvelle forme de coopération inter-territoriale, un réseau national des pôles métropolitains a été constitué le 5 juillet dernier. Depuis, la dynamique de création et de mobilisation est enclenchée. 150 acteurs des 26 territoires engagés dans la constitution d'un pôle métropolitain se sont ainsi retrouvés à l'AMF

le 15 décembre dernier pour un séminaire de travail, organisé à l'initiative du réseau. Les travaux ont porté sur des thématiques décisives de gouvernance, de citoyenneté et d'élaboration de projets à dimension métropolitaine, sur les questions de transports et d'urbanisme, ainsi que sur les enjeux en matière de développement économique, de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur. Des pistes de travail en ont été dégagées et feront l'objet de rendez-vous tout au long de l'année 2012. Le site du réseau (www.poles-metropolitains.fr) a par ailleurs été lancé et se positionne comme centre de ressources et d'échanges. Il doit contribuer à nourrir les projets de pôles et à en assurer la pleine réussite.

Prévention de la dépendance

La centaine de réponses reçues par l'AMF à son enquête sur les actions des communes en faveur des personnes âgées montre l'attention portée à ce public, tant par la désignation d'un élu en charge de celui-ci que par la diversité des interventions. Plus développées dans les villes, mais toutefois très présentes dans les communes rurales, les actions concernent d'abord le maintien à domicile (aide ménagère, portage de repas, télésurveillance) mais visent aussi à conserver plus d'autonomie à la personne âgée (habitat « intermédiaire », transports adaptés, activités culturelles...).

La synthèse des résultats de l'enquête est disponible sur www.amf.asso.fr / Ref. CW10831

INSTANCES DIRIGEANTES.

Le 8 décembre dernier, le Bureau de l'AMF a procédé aux désignations des présidents et rapporteurs des commissions permanentes et des co-présidents des groupes de travail.

COMMISSIONS PERMANENTES

(président ; rapporteur)

Cohésion sociale : Patrick Masclet, maire d'Arleux (59) ; Catherine Peyge, maire de Bobigny (93)

Communes et territoires ruraux : Michel Vergnier, maire de Guéret (23) ; Pierre Morel-à-l'Huissier, maire de Fournels (48)

Education et culture : Françoise Cartron, maire d'Artigues-près-Bordeaux (33) ; Annie Genevard, maire de Morteau (25) et Pierre-Yves Jardel, maire de Orbais - l'Abbaye (51)

Environnement et développement durable : Denis Merville, maire de Sainneville (76) ; Michel Bourgoin, maire de l'Île-Saint-Denis (93)

Europe : Christophe Rouillon, maire de Coulaines (72) ; Agnès Le Brun, maire de Morlaix (29)

Fonction publique territoriale : Françoise Descamps-Crosnier, maire de Rosny-sur-Seine (78) ; Daniel Leroy, 1er adjoint au maire de Moussey-le-Neuf (77)

Finances et fiscalité locales : Philippe Laurent, maire de Sceaux (92) ; Pascal Buchet, maire de Fontenay-aux-Roses (92)

Intercommunalité : Jacqueline Gourault, maire de La Chaussée-Saint-Victor (41) ; Christophe Sirugue, maire de Chalon-sur-Saône (71)

Urbanisme : Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour (15) ; Pierre Ducout, maire de Cestas (33) et François Pupponi, maire de Sarcelles (95)

Villes et territoires urbains : Annie Guillemot, maire de Bron (69) ; Valérie Létard, présidente de la

communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole (59)

Commission spéciale de révision des statuts

Charles Guené, maire de Vaux-sous-Aubigny (52) ; Jean Girardon, maire de Mont Saint-Vincent (71) ; André Laigned, maire d'Issoudun (36) ; Jean Launay, maire de Bretenoux (46)

GROUPES DE TRAVAIL

(co-présidents)

Accessibilité : Elisabeth Lamure, maire de Gleizé (69) ; Nathalie Nieson, maire de Bourg-de-Péage (26)

Affaires internationales et coopération

décentralisée : Bruno Bourg-Broc, maire de Châlons-en-Champagne (51) ; Nicole Feidt, maire de Toul (54)

Climat – énergie : Michel Bourgoin, maire de l'Île-Saint-Denis (93) ; Martial Saddier, maire de Bonneville (74)

Commande publique : Jérôme Royer, maire de Jarnac (16) ; Jean-Pierre Schosteck, maire de Châtillon (92)

Traitement et valorisation des déchets : Roger Le Goff, maire de Fouesnant (29) ; Jean-Yves Menou, maire de Ploubezre (22)

Développement économique et commerce

Jean Girardon, maire de Mont Saint-Vincent (71) ; Martial Passi, maire de Givors (69)

Gens du voyage : Pierre Hérisson, conseiller municipal d'Annecy (74) ; Jacques Salvator, maire d'Aubervilliers (93)

Grand Paris : François Pupponi, maire de Sarcelles (95) ; Michel Teulet, maire de Gagny (93)

Littoral : Noël Faucher, maire de Noirmoutier-en-l'Île

(85) ; Sébastien Miossec, maire de Riec sur Bélon (29)

Logement : Stéphane Beaudet, maire de Courcouronnes (91) ; Adeline Hazan, maire de Reims (51)

Petite enfance : Valérie Demangeau, maire du Pellerin (44) ; Elisabeth Laithier, adjointe au maire de Nancy (54)

Prévention de la délinquance et sécurité : Charles Gautier, maire de Saint Herblain (44) ; Gérard Hamel, maire de Dreux (28)

Restauration scolaire : Isabelle Maincion, maire de La Vile aux Clercs (41) ; Christine Scelle-Maury, maire d'Epinay-sous-Sénart (91)

Santé : Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-le-François (51) ; Geneviève Darrieussecq, maire de Mont-de-Marsan (40)

Sécurité civile : Jean-Paul Bacquet, maire de Coude (63) ; Jean Proriol, maire de Beauzac (43)

Sécurité routière : Michel Thoury, maire de Saint-James (50) ; Lionel Walker, maire de Saint Fargeau Ponthierry (77)

Sport : Gilles Bourdouleix, maire de Cholet (49) ; Jean-Marie Darmian, maire de Crémon (33)

Technologies de l'information et de la communication : Jean Dionis Du Séjour, maire d'Agen (47) ; Daniel Nouaille, maire d'Aix-sur-Vienne (87)

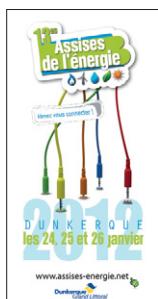
Tourisme : François Commeinhes, maire de Sète (34) ; Patrick Molinoz, maire de Venarey-les-Laumes (21)

Transport : Bernadette Laclais, maire de Chambéry (73) ; Louis Nègre, maire de Cagnes-sur-Mer (06)

PARTENARIATS

TERRITOIRES

ASSISES DE L'ÉNERGIE



Du 24 au 26 janvier prochain, plus de mille acteurs locaux de l'énergie sont attendus à Dunkerque, pour les 13es Assises de l'énergie. Plénières, tables-rondes, ateliers, forums et visites de site se déclineront autour du thème « De l'engagement à l'action sur les territoires ».

Près de cent initiatives locales, retenues lors de l'appel à manifestations d'intérêt, seront portées à la connaissance des congressistes pour expliquer comment faire, comment aller plus loin et avec quels outils, dans la lutte contre le changement climatique et la maîtrise de l'énergie. Un foisonnement de projets qui montre que les territoires restent mobilisés, engagés et actifs, en dépit de la crise.

CONTACT [www.assises-énergie.net](http://www.assises-energie.net)

BIODIVERSITÉ

CAPITALE FRANÇAISE DE LA BIODIVERSITÉ

Le concours national « Capitale française de la biodiversité », organisé par Natureparif, vise à récompenser les collectivités les plus exemplaires en termes de politiques publiques en faveur de la biodiversité, avec une attention particulière portée cette année sur le lien entre biodiversité et citoyenneté. Le concours offre ainsi la possibilité de valoriser les actions engagées au niveau local pour la conservation de la nature tout en informant le grand public des enjeux de la biodiversité. Le lancement du concours aura lieu en février prochain afin de désigner la capitale française de la biodiversité 2012.

CONTACT www.natureparif.fr

RISQUES NATURELS

1ERES ASSISES

« Dépasser les contradictions pour mieux agir ensemble » tel sera le fil directeur des premières Assises nationales des risques naturels. Organisées sous l'égide du ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement, en partenariat avec l'Irstea, elles se tiendront les 19 et 20 janvier 2012 au palais des congrès de Bordeaux. Le programme des assises a été élaboré pour répondre au mieux aux problématiques actuelles auxquelles chaque acteur doit faire face. Les élus pourront débattre, apporter leurs contributions et leur expérience lors des tables rondes ou ateliers thématiques.

CONTACT www.assises-risques-naturels.fr

ARTISANAT

CAMPAGNE DE COMMUNICATION

La semaine nationale de l'artisanat, organisée par l'Assemblée permanente des chambres de métiers (APCM) aura lieu du 9 au 16 mars prochain. Elle repose sur des centaines d'actions locales de proximité destinées à informer le public sur les métiers et les réalités du monde artisanal. Cette nouvelle édition valorise des savoir-faire de qualité, met en lumière des artisans aux compétences recherchées et souligne l'importance de cette économie de proximité essentielle à nos territoires.

CONTACT www.semaine-nationale-artisanat.fr

Tél : 01 44 43 10 96

EAU POTABLE

PRÉVENIR PLUTÔT QUE TRAITER

L'Agence de l'eau Seine-Normandie et Eau de Paris proposent une série de colloques intitulés Les rendez-vous de l'eau. Le premier, organisé à Paris le jeudi 9 février 2012, traitera de la protection des captages d'eau. Cette journée permettra aux élus de dialoguer sur la mise en place des démarches de protection des captages d'alimentation en eau potable au travers de cas concrets et d'outils pratiques. L'objectif est d'inciter à protéger durablement les ressources en eau afin de limiter les coûts de traitement de potabilisation.

CONTACT www.eaudeparis.fr

PATRIMOINE

CONCOURS ARC-NUCLÉART



Pour la dixième année consécutive, le CEA, en partenariat avec l'AMF, organise un concours pour la restauration d'éléments en bois ou en cuir appartenant au patrimoine des communes françaises.

Les éléments présentés devront justifier de la mise en œuvre d'une opération de consolidation ou de restauration dans le cadre des compétences d'ARC-Nucléart. Les lauréats seront récompensés par la prise en charge du financement du dossier qu'ils auront présenté.

CONTACT www.arc-nucleart.fr

Tél. 04 38 78 35 52

AGENDA

24 JANVIER

Commission des finances et de la fiscalité locales

25 JANVIER

Bureau de l'AMF

26 JANVIER

Rencontre avec Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes *

31 JANVIER

Conférence sur l'environnement et la gouvernance mondiale *

1ER FÉVRIER

Commission communes et territoires ruraux

9 FÉVRIER

• Comité directeur de l'AMF (CD)
• Rencontre du CD avec Jean-Paul Bailly, président de La Poste

15 FÉVRIER

Petit déjeuner de l'AMF avec Isabelle Falque-Pierrotin, présidente de la CNIL *

* Présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF

Textes officiels



SÉCURITÉ DES RÉSEAUX OBLIGATIONS POUR 2012

L'année 2012 verra l'entrée en vigueur de la nouvelle et ambitieuse réglementation des travaux effectués au voisinage des quelque quatre millions de kilomètres de réseaux souterrains ou aériens implantés en France.

Afin de connaître leurs obligations au titre d'exploitants ou de maîtres d'ouvrage ou d'exécutants des travaux (travaux effectués par les services municipaux), les communes, communautés et syndicats sont invités à consulter le téléservice du gouvernement : www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr.

D'ores et déjà, les collectivités locales, en tant qu'exploitants de réseaux, devront d'ici le 31 mars 2012 au plus tard référencer leurs réseaux (y compris celui alimentant des feux tricolores par exemple) sur

ce site. A cet effet, l'AMF a demandé que les maires disposent d'un certificat électronique unique (inexistant à ce jour) pour l'ensemble des procédures administratives et s'est opposée, dans ce cadre, à l'obligation pour une collectivité publique d'acquérir un tel certificat sur le marché privé.

C'est pourquoi Nathalie Kosciusko-Morizet s'est engagée, par un courrier à Jacques Pélissard, à fournir en début d'année à tous les maires et présidents d'EPCI un identifiant et un mot de passe pour remplir leurs obligations auprès du téléservice. A compter du 1er juillet 2012, les collectivités locales, comme tous les autres maîtres d'ouvrage, devront consulter obligatoirement ce téléservice pour la réalisation de leurs projets.



URBANISME EXTENSIONS DE CONSTRUCTIONS

Le décret du 5 décembre 2011 porte de 20 à 40 m² de SHOB les extensions de constructions existantes, situées en zone urbaine d'un PLU, d'un PLU intercommunal (PLUi) ou d'un POS, qui seront désormais soumises à simple déclaration préalable.

En revanche, si l'extension entre 20 et 40 m² fait passer la construction initiale à plus de 170 m², elle reste soumise à permis de construire, avec recours obligatoire à un architecte.

Ces nouvelles mesures sont entrées

en vigueur le 1er janvier 2012, sauf en ce qui concerne les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées avant cette date, auxquelles restent applicables les dispositions antérieures du code de l'urbanisme. Enfin, deux points à noter :

- à compter du 1er mars 2012, la SHOB s'entendra en surface de plancher, conformément à l'ordonnance du 16 novembre 2011.
- Le gouvernement profite de ce décret pour corriger une disposition peu pertinente de la réforme de 2007. Est en effet supprimée l'obliga-

gation de déposer un permis de construire pour toute modification du volume d'une construction entraînant également le percement

d'un mur extérieur, quelle que soit la surface créée.

Référence : décret n° 2011-1771 du 5 décembre 2011



MARIAGE LIEU DE CÉLÉBRATION

En décembre 2011, nous indiquions que l'article 15 quater de la loi relative à la répartition des contentieux devait modifier l'article 74 du Code civil, permettant ainsi de célébrer les mariages dans la commune de résidence des parents des futurs époux. Mais cette loi faisait l'objet d'une saisine du Conseil constitutionnel et l'article 15 quater,

considéré comme un « cavalier législatif » (c'est-à-dire sans lien avec l'objet de la loi elle-même) a été retiré. Il va donc falloir attendre pour cet assouplissement tant attendu par les maires et les familles et espérer que les procureurs admettent la notion « d'attachement familial à une commune » que cet article, voté par les deux assemblées, légalisait.

MARCHÉS PUBLICS MODIFICATIONS DES SEUILS

Le décret du 9 décembre 2011 modifie certains seuils du code des marchés publics. Il relève ainsi le seuil de dispense de procédure de passation des marchés publics initiés par les pouvoirs adjudicateurs de 4 000 à 15 000 euros HT. En conséquence, il met en cohérence avec ce nouveau seuil d'autres dispositions du code : le seuil au-delà duquel un contrat revêt obligatoirement la forme écrite, le seuil de publicité préalable obligatoire et le seuil de notification du contrat. Il prévoit par ailleurs que soit garanti, en dessous de ce seuil, le respect par l'acheteur public des principes fondamentaux de la commande publique : il est ainsi demandé à l'acheteur public de veiller à choisir une offre répondant de manière pertinente à son besoin,

de respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.

Le décret ne s'applique pas aux contrats pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication antérieurement à sa date d'entrée en vigueur, le 12 décembre 2011. Une fiche explicative rédigée par la DAJ du ministère de l'Economie est en ligne sur www.economie.gouv.fr/...publics/.../fiche-decret-2011-1853-seuils-cmp.pdf.

Référence : décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011.
JO du 11 décembre 2011

Relèvement du taux réduit de TVA

Le nouveau taux réduit de TVA, fixé à 7 % par la loi de finances rectificative pour 2011, est entré en vigueur le 1er janvier 2012. La plupart des opérations qui relevaient jusque là du taux réduit de 5,5 % sont désormais soumises au taux de 7 %, à l'exception de quelques-unes, qui continuent à bénéficier du taux de 5,5 %.

Ce changement de taux impacte les collectivités car il peut concerner aussi bien des produits ou prestations qu'elles achètent que des prestations qu'elles fournissent à leurs usagers, et pour lesquelles les factures devront désormais être soumises au taux de 7 %.

Restent soumis au taux de 5,5 % notamment :

- la vente de produits alimentaires, et à ce titre, la distribution d'eau potable par les collectivités ou leurs délégataires ;
- la fourniture de logement et de repas dans les maisons de retraite et les établissements accueillant des personnes handicapées ;

- les abonnements relatifs aux livraisons de gaz et d'électricité, la fourniture de chaleur produite à partir d'énergies renouvelables ;
- s'agissant des cantines scolaires, la fourniture de repas par un prestataire extérieur ; celles gérées directement par les collectivités locales restent exonérées de TVA. Sont désormais taxés à 7 % notamment les redevances d'assainissement, les opérations de collecte, tri et traitement des déchets, celles portant sur les logements sociaux, le transport de voyageurs, les prestations de balayage et de déneigement des voiries communales et les travaux d'aménagement effectués dans les logements.
Une instruction fiscale précise les conditions d'application de cette mesure et ses modalités d'entrée en vigueur, en particulier pour les opérations en cours au 1er janvier 2012. Une note sera prochainement mise en ligne sur le site de l'AMF.

ETAT CIVIL**DÉMATÉRIALISATION**

La plateforme COMEDEC permettant la vérification des données d'état civil par voie dématérialisée a été testée à Coulommiers le 22 décembre dernier, en présence de Michel Mercier, Garde des sceaux, ministre de la Justice et des libertés, et elle le sera sur l'ensemble des communes volontaires de Seine-et-Marne au cours du premier trimestre 2012.

A l'issue de ce premier test, le dispositif sera étendu sur le territoire national aux communes volontaires, qui sont déjà nombreuses, et, principalement parmi celles-ci, aux communes dotées de maternités ou de stations de recueil de demandes de passeports, qui sont les premières concernées par ces échanges de données d'état civil. L'AMF, qui travaille sur ce dossier depuis des mois avec le ministère de la Justice, s'est attachée à ce que le dispositif soit simple, adapté à toutes les communes (dotées de logiciels d'état civil ou pas) et permette un réel gain de temps et d'efficacité pour les services communaux.

**EFFICACITÉ DES DIGUES
UN DÉCRET
EN PRÉPARATION**

Dans le cadre tout à la fois du plan élaboré suite à la tempête Xynthia, de la loi Grenelle 2 et de l'application de la directive européenne sur la prévention des risques d'inondation, un projet de décret est en cours d'élaboration pour améliorer l'efficacité et la sûreté des digues, définies comme des « systèmes d'endiguement autour d'une zone à protéger et exploitées par un gestionnaire unique ».

Deux dispositions, notamment, suscitent d'autant plus de réserves de la part de l'Association des maires de France (AMF) comme des autres associations d'élus qu'elles tendent à exonérer l'Etat de toute responsabilité dans ce qui relève pourtant de l'intérêt général :
- la très forte incitation à l'égard des conseils généraux, des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à reprendre et à gérer les digues « orphelines »,
- la « neutralisation », c'est-à-dire au final la suppression de ces ouvrages d'endiguement.

Cotisation foncière des entreprises

En vertu de l'article 51 de la LFR 2011, les conseils municipaux (ou les organes délibérants des EPCI) ont la faculté de réduire de moitié au plus le montant de la base minimum de CFE, pour les assujettis dont le montant annuel des recettes ou du chiffres d'affaires est inférieur à 10 000 euros.

Si la délibération est prise avant le 15 février 2012, elle s'appliquera aux impositions dues au titre de 2012.

Un modèle de délibération est proposé dans la note AMF CW 10876.

Emprunts toxiques

Dans son rapport du 16 décembre 2011, la commission d'enquête sur les produits financiers à risques chiffre à 13,6 milliards d'euros l'encours à risques des collectivités. Elle préconise la création d'une structure de renégociation collective : sur mandat accordé par les collectivités, les emprunts seraient groupés en portefeuilles de même nature avec pour objectif la renégociation de taux fixes ou variables simples. La charge financière serait partagée entre banques et collectivités. Interdiction des produits risqués, provision du risque et création d'une agence de financement sont également recommandées.

Recommandation du Défenseur des droits

Dominique Baudis, Défenseur des droits, a rendu une recommandation le 1er décembre 2011 dans laquelle il demande, durant la période hivernale, la suspension de l'interruption de fourniture d'énergie entre le 1er novembre de chaque année et le 15 mars de l'année suivante pour les personnes vivant en caravane sur un terrain leur appartenant.

Voir : www.amf.asso.fr/Réf.CW10881



Guide méthodologique PCET

Le ministère de l'Ecologie, en partenariat avec l'AMF, a rédigé un guide pour accompagner les collectivités locales de moins de 50 000 habitants dans l'élaboration d'un PCET volontaire. Ce guide permet de voir les principaux enjeux du PCET au regard des lois Grenelle et d'identifier des aides éventuelles. Guide gratuit téléchargeable : http://www.developpementdurable.gouv.fr/MG/pdf/Guide_PCET.pdf



6e Forum mondial de l'eau

Cet évènement a pour objectif de placer sur la scène internationale les problématiques ayant trait à l'eau et à l'assainissement. Ces cinq jours de débats permettront de travailler sur des propositions concrètes en vue de favoriser l'engagement de tous les acteurs

de l'eau (Etats, collectivités territoriales, ONG, entreprises). Pour les élus locaux, ce forum est l'occasion de rappeler leur rôle primordial en la matière et de partager les enjeux d'une gestion de l'eau au plus près des territoires avec les autorités locales internationales.

Pour s'inscrire au forum : www.worldwaterforum6.org Afin de contribuer au forum, les communes sont également invitées à faire connaître leurs initiatives dédiées à la cause de l'eau sur la plateforme des solutions.

CONTACT www.solutionsforwater.org



Les collectivités territoriales face aux conduites addictives

Ce guide, auquel l'AMF a collaboré, téléchargeable sur son site, recense des difficultés auxquelles les maires sont régulièrement confrontés dans leurs communes, et rappelle les dispositifs légaux et structurels

LA VIE DU RÉSEAU

DESIGNATIONS

Les membres du Bureau de l'AMF

Président : Jacques Pélissard, maire de Lons-le-Saunier (39)
Secrétaire général : André Laignel, maire d'Issoudun (36)
Premier vice-président : André Rossinot, maire de Nancy (54)
Trésorier général : Jean Launay, maire de Bretenoux (46)

Vice-présidents :

- Michel Bourgoin, maire de l'Île-Saint-Denis (93)
- Maxime Camuzat, maire de Saint-Germain-du-Puy (18)
- Françoise Cartron, maire d'Artigues-près-Bordeaux (33) (présidente de la commission Education et culture)
- Françoise Descamps-Crosnier, maire de Rosny-sur-Seine (78) (présidente de la commission Fonction publique territoriale)
- Christian Estrosi, maire de Nice (06)

- Nicole Feidt, maire de Toul (54)
- Jean Girardon, maire de Mont Saint-Vincent (71)
- Jacqueline Gourault, maire de La Chaussée-Saint-Victor (41) (présidente de la commission Intercommunalité et territoires)
- Charles Guené, maire de Vaux-sous-Aubigny (52)
- Annie Guillemot, maire de Bron (69) (présidente de la commission Villes et territoires urbains)
- Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour (15) (président de la commission Urbanisme)
- Philippe Laurent, maire de Sceaux (92) (président de la commission Finances et fiscalité locales)
- Agnès Le Brun, maire de Morlaix (29)
- Valérie Létard, présidente de la Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole (59)
- Patrick Masclet, maire d'Arleux (59) (président de la commission Cohésion sociale)
- Kléber Mesquida, maire de Saint-Pons-de-Thomières (34)

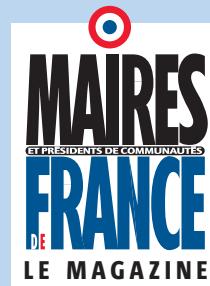
- Denis Merville, maire de Sainneville (76) (président de la commission Environnement et développement durable)
- Jean-Louis Puissegur, maire de Pointis-Inard (31)
- Christophe Rouillon, maire de Coulaines (72) (président de la commission Europe)
- Martial Saddier, maire de Bonneville (74)
- Christophe Sirugue, maire de Chalon-sur-Saône (71)
- Michel Vergnier, maire de Guéret (23) (président de la commission Communes et territoires ruraux)

Secrétaires généraux adjoints :

- Hervé Marseille, maire de Meudon (92)
- Robert Cabé, maire d'Aire-sur-l'Adour (40)
- Pierre-Alain Roiron, maire de Langeais (37)

TréSORIER général adjoint : Jean Proriol, maire de Beauzac (43)

AU SOMMAIRE DU N° 288 DE FÉVRIER 2012



DOSSIER

Eau : réduire la consommation, limiter les fuites

TERRITOIRES

Mettre en valeur les quartiers autour des gares

INITIATIVES

Déplacer un monument aux morts, un enjeu émotionnel

JURIDIQUE

Déchets : le financement du service

sur

www.amf.asso.fr

retrouvez toute l'information de l'AMF

50 004 abonnés par jour
retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE info

ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTES DE FRANCE

Supplément au n° 287, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard

Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin

Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli

Avec le concours des services de l'AMF - Conception graphique CREA PRESS -

Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clary SA,

51, rue Charles-Coulobert, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie

Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0311G84411 - ISSN

1760-9712.

Crédits photographiques :

© Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1

© SNCF / Photographe Stéphanie TETU - LA COMPANY, p.1